

Comment des collectivités ont levé les freins pour accélérer le développement de la TI en Région ?





Enjeux | Témoignages



PRESENTATIONS / INTERVENANTS



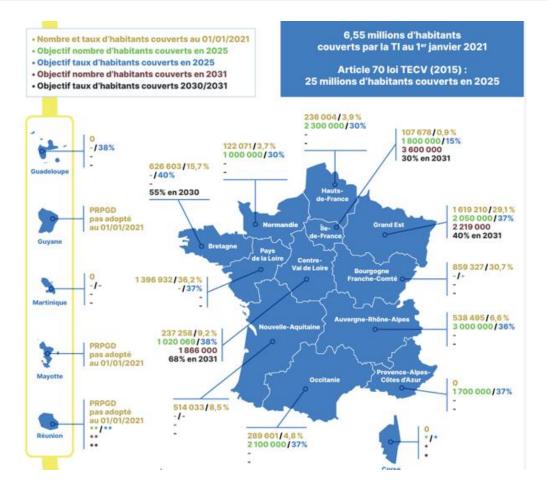
42

rarticipants connectés

- ADEME / Alice ANNIBAL JAMBET / <u>ALICE.ANNIBALJAMBET@ademe.fr</u>
- CITEO / Julien LOUBET-LOCHE julien.loubetloche@citeo.com
- Région SUD / Marion TOURNIAIRE <u>mtourniaire@maregionsud.fr</u>
- CC Guillestrois Queyras (05) / Michael BOUTEILLER -michael.bouteiller@comcomgq.com
- PROVENCE ALPES AGGLOMERATION (04) / Elodie MARTY -<u>elodie.marty@provencealpesagglo.fr</u>
- CC PAYS DE FAYENCE (83) / Anne GUY a.guy@cc-paysdefayence.fr
- ORD&EC / Céline GIDEL <u>observatoire-dechets@maregionsud.fr</u>
- Région SUD / Arthur de CAZENOVE <u>adecazenove@maregionsud.fr</u>

Contexte

Le déploiement de la Tarification Incitative en régions (au 1er janvier 2021, source SINOE)



IE LIER

#55



A TE LIER

6,55 M. d'habitants couverts

- Grand Est -> 1,6 M hab. (29%)
- Pays de la Loire -> 1,4 M hab. (36%)
- Bourgogne Franche Comté -> 0,8 M hab. (31%)
- Bretagne -> 0,6 M hab. (16%)
- AURA -> 0,5 M hab. (7%)
- Nlle Aquitaine -> 0,5 M hab. (9%)
- Occitanie -> 0,3 M hab. (5%)

Une vingtaine de collectivités supplémentaires ont mis en place la tarification incitative en 2022 et 2023 (facturation effective).

Des départements se rapprochent de l'objectif de 100 % de population couverte, par exemple la Creuse, le Doubs, la Haute-Saône et la Vendée.

Une étude de stage effectué par Lisa GUIRADO pendant 6 mois au sein de l'Observatoire Régional des Déchets et de l'Economie Circulaire aura répondu à l'objet suivant :

En Pays-de-la-Loire, 35% de population couverte, à peine 2% en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Pourquoi si peu de collectivités sont engagées dans la démarche en région ?

Pour répondre à cette question

- Entretien avec les collectivités identifiées
- Synthèse des échanges et analyses

Intérêt pour la Région Sud

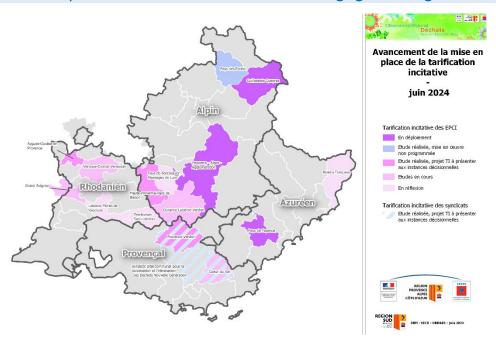
- Mise à jour de la base de données sur l'état d'avancement
- Comprendre les freins pour proposer une aide circonstanciée aux territoires

17 entretiens réalisés avec des territoires déjà engagés dans des réflexions ou des démarches liées à la mise en place de la TI.

Typologie	Nombre
Mixte à dominante rurale	9
Mixte à dominante urbaine	1
Rural avec ville centre	2
Très touristique / Autre touristique	3
Urbain	2
Total	17

Type d'EPCI	Nombre
Communauté d'agglomération	6
Communauté de communes	8
Métropole	1
Syndicat	2
Total	17

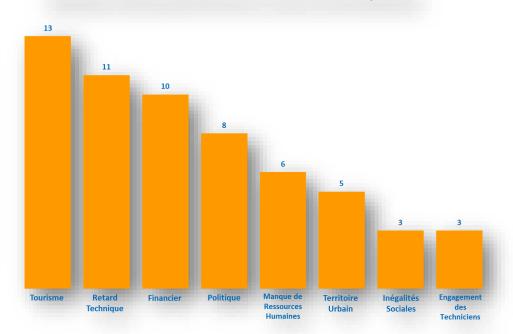
Illustration du contexte actuel en région Provence-Alpes- Côte d'Azur : Pourquoi seulement 2% des territoires engagés en région ?





A TE LIER

PRINCIPAUX FREINS IDENTIFIÉS PAR LES COLLECTIVITÉS ENQUÊTÉES





Nombre de collectivités concernées

Impact du Tourisme

Forte augmentation de la population locale notamment en été \rightarrow augmentation du nombre de tournées

Présence de nombreux campings nécessitant une gestion adaptée des déchets



Retard technique

Besoin d'équipements plus modernes et adaptés pour mettre en place la TI Restructuration complète du schéma de collecte Embauche de personnel nécessaire



Financier

Amortissement des équipements techniques Coûts techniques et humains significatifs sur une part de budget déjà importante





Forte densité d'habitat vertical Diversité du territoire et un statut TI unique (modification des possibilités depuis la nouvelle loi de finance 2024)

Lire aussi: TEOM incitative: que change la loi de finances pour 2024? (banquedesterritoires.fr)



A TE LIER

Que disent nos territoires

Témoignages des collectivités pionnières en Région

Communauté de Communes Guillestrois Queyras

Identité du territoire avant TI

- Nombre habitants : 8 172 à l'année, plus de 60 000 en pic touristique (x 7,4)
- Typologie du territoire (SINOE) : très touristique
- Organisation du schéma de collecte (avant la TI):
 - → Bac roulant + CSE
 - → 2 Déchetteries et 3 points relais
 - → Travail sur le compostage déjà en place



Raisons du choix de la Tl

- Raisons environnementales
- Volonté de maitriser les coûts de la redevance sur le long terme

Calendrier de mise en œuvre



Fait marquant de l'étude Scénario retenu

Scénario en cours de confirmation:

ROEMi tout en PAV/Colonnes enterrés

- Une part fixe pour tous (min 70% des coûts)
- Un nombre d'ouverture forfaitaire (mensuelle/annuelle) par typologie d'acteur
- Une part variable

<u>Tarification incitative - Guillestrois Queyras (ccquillestroisqueyras.fr)</u> Tarification incitative - Guillestrois Queyras - Trions plus, payons juste! Pourquoi passer à la tarification à la consommation? Le coût des non recyclables (transport, [...]







Provence Alpes Agglomération

Identité du territoire avant TI

Nombre habitant:

- · pop. Municipale: 48 136 hab.
- Pop. DGF: 55 841 hab.

Typologie du territoire (SINOE): mixte à dominance rurale

Organisation du schéma de collecte avant TI:

- → Point de regroupement en bac Omr / <u>Tri</u> <u>sélectif</u> en PAV colonne sauf Digne point de regroupement bac sur tous flux (consigne différente biflux)
- → RS en place depuis 2019
- → 8 déchèteries et 1 aire de dépôts dont 4 accueillent les professionnels

Raisons du choix de la Tl



Calendrier de mise en œuvre

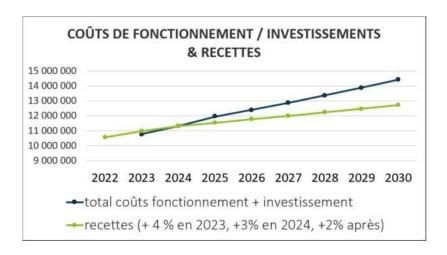
Phase d'organisation préalable tude sur 2 ans (2021-2023) Restructuration du SPPGD (2023-2024) Changement système de collecte (2023-2024) Phase d'organisation préalable Rédection des marchés Elaboration et début de mise en œuvre de la stratégie et du plan de communication Réalisation des enquêtes Phase de réajustement & comptage à blanc Nilise en place du système et fin de l'enquête Vote du taux TEOMi et grille tarifaire Sesai du matériel et réajustement Formation des équipes techniques et administratives Phase de comptage effectif 1 ere facture à blanc Phase de suivi 1 ere facture effective

Fait marquant de l'étude Scénario retenu

- Hétérogénéité du schéma de collecte : harmonisation en PAV regroupant tous les flux
- Coût de l'inaction : 2024 budget à l'équilibre et à partir de 2025 déficit budgétaire en augmentation chaque année



En savoir plus sur Provence Alpes Agglomération : <u>Accueil - Provence Alpes Agglomération</u>



Source : Organisation de la collecte - Provence Alpes Agglomération





Communauté de Communes Pays de Fayence

Identité du territoire avant TI

Nombre habitant : 29 534 Typologie du territoire (SINOE) : Mixte à dominante rurale

Organisation du schéma de collecte avant TI:

- → Majoritairement en point de regroupement avec 2 communes en PàP
- → RS pour les pros au-delà de 3000L/sem, exclusion au-delà de 8000L/sem
- → 2 déchetteries avec contrôle d'accès

Raisons du choix de la Tl



Calendrier de mise en œuvre



Fait marquant Scénario retenu

- Un arrêté préfectoral imposant une forte réduction des quantités de déchets enfouis
- Validation d'un nouveau schéma de collecte: passage d'une collecte en point de regroupement à une collecte en PàP
- Collecte sélective : passage en biflux

Plus d'info: Redevance incitative – Site officiel de la Communauté de Communes du Pays de Fayence (cc-paysdefayence.fr)

Exemple de communication en partenariat avec les communes : <u>DÉCHETS : TARIFICATION INCITATIVE - Vallée</u> de Ceillac

Exemple de la communication relayée par la presse locale : <u>Environnement - Digne-les-Bains : pour réduire les déchets</u>, <u>Provence Alpes Agglo va lancer sa taxe incitative (laprovence.com)</u>

Accompagnement des partenaires

½ Journée « les fondamentaux de la tarification incitative »

Pour toute personne (élu, technicien) intéressée par le sujet TI



Format présentiel Date : 8 octobre 2024 Lieu : Aix-en-Provence



Voyage TI à la CC Pays de Fayence

Pour les CL les plus avancées en priorité (étude, en cours de décision...)



Présentation d'un projet de déploiement en cours + Visite d'un site d'enfouissement

Atelier Life TI (22 Mai 2024) Pour l'ensemble des CL



Retour sur l'enquête de la Région REX des CL qui ont voté la TI : pourquoi, quel choix ?













L'accompagnement financier possible par les partenaires ADEME / CITEO / Région

· ·

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUTIENS FINANCIERS ADEME 2024

- ✓ Étude relative à l'instauration de la TI
 - 80% max des dépenses. Plafond aide = 80 000€
 - Modèle de cahier des charges fourni.



- élaboration du fichier de suivi, pilotage de projet, distribution des bacs, communication...
- Aide forfaitaire de 12 €/hab DGF.
- ✓ Investissements nécessaires au déploiement : 60 % max des dépenses éligibles.

Cas de l'« Information préalable », déploiement sans décision politique de mise en œuvre :

- Permet l'aide à la décision des élus par la mise en place d'équipements de comptage sur le terrain (bacs pucés, logiciel de suivi...)

 - Dispositif pour les grandes collectivités Aide forfaitaire de 5 €/hab DGF + Investissement soutenus à 60%

ACCOMPAGNEMENT CITEO Appels à projets Tarification Incitative 2024 Avant passage en tarification incit Etudes et Con 80% des dépenses éligible nloyer un levier Collecte sur la CS Votre projet doit être réalisé entre le 1er janvier 2024 et le 1er janvier 2028 <u>La date limite de candidature pour 2024 est fixée au 18 octobre 2024</u>!

REGION SUD



Possibilités du cadre intervention du SECD

- Soutien à la prévention et à la tarification incitative : taux d'aide maximum de 50 % avec plafond d'aides de 250 000€ pour la Tl
- Moyens de collecte : taux de financement et plafonds variable en fonction du nombre d'habitants de l'EPCI (1seule possibilité de demande par EPCI)

Echanges avec les participants



Question DLVA: Pourquoi la problématique des dépôts sauvages n'apparait pas dans les freins identifiés pour le déploiement de la tarification incitative ?

Réponse: Sur les territoires témoins ayant mis en place la tarification incitative, il n'est pas constaté d'augmentation significative des dépôts sauvages. En effet, ces pratiques illégales étaient déjà observées avant la mise en œuvre de la tarification incitative, elles le sont toujours par la suite sans constater d'augmentation ou de diminution.



Question CARF: Comment fonctionne l'incitation collective des stations de ski sur le territoire du Guillestrois Queyras?

Réponses : Les grues de collecte pour les Points d'Apport Volontaire sont équipées de balances homologuées, et le coût de la gestion des déchets est reventilé sur les habitants des stations en fonction du tonnage relevé.









Question CARF et DLVA : Les flux d'emballages n'étant pas payants pour l'administré, vos taux de refus ne vont-ils pas augmenter ?

Réponse : Les trappes d'ouverture des colonnes sont dimensionnées de manière à éviter les erreurs de tri. Le Guillestrois Queyras a également mis en place des trappes « petits déchets » accessibles à tous sur les colonnes OMR pour éviter des erreurs de tri. De plus, avec un contrôle d'accès, les administrés ont tendance à être plus attentifs à leur geste. Une bonne communication sur les gestes de tri reste toutefois nécessaire. CITEO indique qu'il n'y a pas de tendance observée à l'échelle nationale, que les taux de refus dépendent de l'accompagnement des habitants.



Question Zero Waste France : Comment prendre en compte les critères sociaux dans la mise en œuvre d'une tarification incitative ?

Réponses : Dans le cas d'une REOM incitative, cette possibilité n'est pas envisageable. En effet, le coût du service doit correspondre au service réalisé, et il ne peut y avoir de dérogation. Dans le cas d'une TEOM incitative, la part fixe est toujours calculée selon des critères en lien avec la valeur locative du bien.

Revoir cet Atelier & Plus d'Info.....

- https://www.lifeipsmartwaste.eu/
- ⇒ Fiche Outils < Tarification Incitative
 </p>
- Replay de l'Atelier LIFE SMART WASTE n°55
- Supports de l'atelier LIFE SMART WASTE n°55
- ➡ Vidéo du 2ème voyage d'étude : <u>Voyage d'étude ADEME sur la Tarification Incitative à destination des élus locaux Life-IP Smart waste (lifeipsmartwaste.eu)</u>

#55